Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prime déplacement

Par jeremie85

Bonjour!
Je travail dans une entreprise de maçonnerie qui est situer dans ma commune. Nous travaillons régulièrement à 1h ou plus du dépôt. Du coup l'heure de notre embauche se fait en fonction du temps de trajet que l'on aura pour arrivé sur le chantier à 8h. Donc si l'on à 1h de route on viendra au dépôt pour 6h45. Le petit quart d'heure c'est pour le café.
Notre heure de débauche et à 16h ,du coup on arrive à 17h au dépôt, mais cette heure de retour n'est pas payée. Et notre heure d'aller est compter en prime de déplacement. Est ce normal ?

Par ESP

Bienvenue
Je vous invite à lire ce document, peut-être utile pour vous.

[url=https://www.capeb.fr/www/capeb/media//morbihan/document/les_trajet-2020.pdf]https://www.capeb.fr/www/capeb/media//morbihan/document/les_trajet-2020.pdf[/url]